

**Séance du Conseil Municipal
du jeudi 21 Janvier 2021 à 18h30
Salle Polyvalente – Espace D. Egasse**

Légalement convoqué en date du 15 janvier 2021

Convoqués :

Membres du Conseil légalement convoqués	Présent	Absent excusé ayant donné Pouvoir à	Absent excusé	Absent
M. PLAULT JM	X			
M. MERCIER D	X			
Mme ANDRIEU A		Donne pouvoir à JM PLAULT	X	
M. GALOPIN P	X			
Mme DURAND C	X			
M. GALLOPIN JL	X			
Mme ÉGASSE C	X			
M. PERSON G		Donne pouvoir à M RICOIS	X	
M. HÉRON P	X			
Mme BACON F	X			
Mme CONVENANT N	X			
Mme DETAIS C	X			
Mme BÉHUE V	X			
Mme COLÉ C	X			
Mme ÉTOURNEAU C	X			
M. DURET L	X			
M. DUMENIL S	X			
M. RICOIS M	X			
M. PREVOSTEAU E			X	

Nombre de Conseillers En exercice : 19 Présents : 16 Procurations : 2 Votants : 18
--

ORDRE DU JOUR :

1. AUTORISATION BUDGETAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS, AVANT LE VOTE DU BUDGET, A HAUTEUR DE 25% DES CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES EN 2020
2. RAPPORT 2019 SAEDEL
3. MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DE LA MAISON MEDICALE – *POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR – CE DOSSIER SERA PRESENTE AU PROCHAIN CONSEIL*
4. DEMANDE D'ESTIMATION AU SERVICE FRANCE DOMAINE
5. DEMANDE D'ESTIMATION AU SERVICE FRANCE DOMAINE
6. DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR 2021 : TRAVAUX DE VOIRIE – OP 2101
7. DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR 2021 : TRAVAUX DE VOIRIE – OP 2001
8. DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR 2021 : TRAVAUX DE BATIMENTS – OP 2102
9. DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR 2021 : RESTAURATION VITRAUX EGLISE – OP 2104
10. DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR 2021 : EXTENSION MAISON MEDICALE – OP 2105
11. DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR 2021 : AMENAGEMENT PLAINE DEJEUX – OP 2106
12. MOTION CONTRE LA FERMETURE DE CLASSE A L'ECOLE MATERNELLE DE SOURS

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Michel PLAULT, Maire de Sours :

Monsieur le Maire présente ses vœux aux membres du Conseil Municipal.

Il donne quelques explications quant au centre de vaccination Covid à Chartres. Il précise que les membres du CCAS sont chargés de contacter les référents « Covid » du centre de vaccination afin de permettre aux personnes âgées de la commune d'avoir un rendez-vous et expliquer le fonctionnement de cette vaccination aux anciens.

Désigne M. GALOPIN P, secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 17 décembre 2020 est adopté à l'unanimité

1. AUTORISATION BUDGETAIRE À ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS, AVANT LE VOTE DU BUDGET, À HAUTEUR DE 25% DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS EN 2020

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2021, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Opération Budgétaire	Chapitre Budgétaire	Crédits ouverts N-1	Montant de l'autorisation de mandatement (jusqu'au vote du BP 2020)
2001 « Travaux de voirie »	23	191 212 €	47 803 €
2002 « Travaux de bâtiments »	23	158 152 €	39 538 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2021, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2021.

Décision adoptée à l'unanimité

2. RAPPORT 2019 SAEDEL

Vu la Convention Publique d'Aménagement avec la SAEDEL en date du 29 avril 2004 prorogée par avenants jusqu'au 29 avril 2021 et conformément à l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme, le concessionnaire doit fournir chaque année un compte rendu d'activités de l'opération comportant

notamment en annexe, la note de conjoncture, le bilan HT détaillé pour 2019 et le tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice.

L'ensemble de ces documents est soumis à l'examen du Conseil Municipal.

Le Conseil après avoir pris connaissance desdits documents prend acte du compte rendu

3. MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DE LA MAISON MÉDICALE

Point reporté : considérant que tous les éléments demandés ne sont pas encore parvenus, M. le Maire propose au Conseil de reporter ce dossier pour le prochain Conseil Municipal.

4. DEMANDE D'ESTIMATION AU SERVICE FRANCE DOMAINE

Dans le cadre de l'étude du projet de l'extension de la Maison médicale sise 2 rue du Docteur Bouclet à Sours, il convient de demander l'estimation de France Domaine.

Le terrain nécessaire pour la construction de cette extension se situe sur une parcelle privée (jardin) située dans le prolongement d'une propriété bâtie sise 5 rue Pasteur à Sours.

Il précise qu'un premier contact a été pris avec le(s) propriétaire(s) et que cette action pourrait s'engager par une acquisition amiable.

Pour ce faire, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à demander à France Domaine, une estimation de la ou des parcelles concernées conformément au tableau ci-dessous :

<i>Section</i>	<i>N°</i>	<i>Adresse</i>	<i>Nature</i>	<i>Superficie</i>
A	1148	5 rue Pasteur – 28630 Sours	jardin	600 m ²

Décision adoptée à la majorité : 17 voix Pour et 1 Abstention (Mme Convenant)

5. DEMANDE D'ESTIMATION AU SERVICE FRANCE DOMAINE

Monsieur le Maire informe les élus qu'il serait utile de solliciter le service France Domaine pour la parcelle section A n° 272 afin d'envisager acquérir cette parcelle pour créer une liaison douce entre la rue C Joseph et la rue du Dr Bouclet.

Il précise que le propriétaire de ladite parcelle est prêt à envisager la vente de sa parcelle.

Pour ce faire, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à demander à France Domaine, une estimation de la ou des parcelles concernées conformément au tableau ci-dessous :

<i>Section</i>	<i>N°</i>	<i>Adresse</i>	<i>Nature</i>	<i>Superficie</i>
A	272	9 rue Pasteur – 28630 Sours	jardin	581 m ²

Décision adoptée à la majorité : 17 voix Pour et 1 Abstention (Mme Convenant)

6. DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR 2021 : TRAVAUX DE VOIRIE – OP 2101

Délibération n° 2021/005-A

Monsieur le Maire informe le Conseil Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole pour participer au financement des travaux de voirie 2021.

TRAVAUX DE VOIRIE – OP 2101	Montant dépenses prévisionnelles HT	Pourcentage
• FONDS de CONCOURS (Chartres Métropole)	22 312,00 €	50 %
• COMMUNE (autofinancement)	22 312,00 €	50 %
Total HT	44 624,00 €	

Décision adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2021/005-B

Monsieur le Maire informe le Conseil Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole pour participer au financement des travaux de voirie 2021 pour le patrimoine rural non protégé, réhabilitation de la porte en pierre de la Commanderie Place de Verdun.

TRAVAUX DE VOIRIE PATRIMOINE RURAL NON PROTEGE – OP 2101	Montant dépenses prévisionnelles HT	Pourcentage
• FONDS de CONCOURS (Chartres Métropole)	1 982,47 €	50 %
• COMMUNE (autofinancement)	1 982,47 €	50 %
Total HT	3 964,94 €	

Décision adoptée à l'unanimité

7. DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR 2021 : TRAVAUX DE VOIRIE – OP 2001

Délibération n° 2021/006

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour participer aux travaux de voirie de 2020.

TRAVAUX DE VOIRIE – OP 2001	Montant dépenses prévisionnelles HT	Pourcentage
• FDI (Conseil Départemental) 2020 reporté en 2021	30 000,00 €	30 %
• FONDS de CONCOURS (Chartres Métropole) 2020	Pour mémoire 46 903,65 €	50 % sur le reste à charge après FDI
• COMMUNE	46 903,65 €	
Total HT	123 807,30 €	

Décision adoptée à l'unanimité

8. DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR 2021 : TRAVAUX DE BÂTIMENTS – OP 2102

Délibération n° 2021/007-A

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et de la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole pour participer au financement des travaux de bâtiments de l'ancien abribus de la Mairie.

TRAVAUX DE BATIMENTS – REHABILITATION ABRIBUS MAIRIE – OP 2102	Montant dépenses prévisionnelles HT	Pourcentage
• FDI (Conseil Départemental)	1 180,63 €	30 %
• FONDS de CONCOURS (Chartres Métropole)	1 180,63 €	30 %
• COMMUNE (autofinancement)	1 574,18 €	40 %
Total HT	3 935,44 €	

Décision adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2021/007-B

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et de la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole pour participer au financement des travaux de bâtiments pour l'accessibilité de la bibliothèque.

TRAVAUX DE BATIMENTS – ACCESSIBILITE BIBLIOTHEQUE – OP 2102	Montant dépenses prévisionnelles HT	Pourcentage
• FDI (Conseil Départemental)	2 470,97 €	30 %
• FONDS de CONCOURS (Chartres Métropole)	2 470,97 €	30 %
• COMMUNE (autofinancement)	3 294,64 €	40 %
Total HT	8 236,58 €	

Décision adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2021/007-C

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de l'Etat (DETR et DSIL) et du Conseil Départemental pour participer au financement des travaux de bâtiments à l'école de la Vallée (plafond préau – éclairage et tableau électrique – éclairage cour – peintures couloir CP, couloir CM2, SAS toilettes, toilettes fille et garçon et couloir CE2/CM1 – menuiseries aluminium préau). Le plan de financement se présente comme suit :

TRAVAUX DE BATIMENTS – ECOLE VALLEE – OP 2102	Montant dépenses prévisionnelles HT	Pourcentage
• FDI (Conseil Départemental)	22 840,73 €	30 %
• DSIL (Préfecture)	15 227,15 €	20 %
• DETR (Préfecture)	22 840,73 €	30 %
• COMMUNE (autofinancement)	15 227,15 €	20 %
Total HT	76 135,76 €	

Décision adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2021/007-D

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et de la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole pour participer au financement des travaux de bâtiments pour la rénovation des menuiseries, éclairage, chauffage et isolation de la salle Valentin Gaut.

TRAVAUX DE BATIMENTS – RENOVATION DE LA SALLE V. GAUT – OP 2102	Montant dépenses prévisionnelles HT	Pourcentage
• FDI (Conseil Départemental)	4 341,00 €	30 %
• FONDS de CONCOURS (Chartres Métropole)	4 341,00 €	30 %
• COMMUNE (autofinancement)	5 789,10 €	40 %
Total HT	14 471,10 €	

Décision adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2021/007-E

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et de la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole pour participer au financement des travaux de bâtiments de la Mairie (4^{ème} bureau + local archives).

TRAVAUX DE BATIMENTS – MAIRIE 4EME BUREAU + LOCAL ARCHIVES – OP 2102	Montant dépenses prévisionnelles HT	Pourcentage
• FDI (Conseil Départemental)	14 144,39 €	30 %
• FONDS de CONCOURS (Chartres Métropole)	14 144,39 €	30 %
• COMMUNE (autofinancement)	18 859,17 €	40 %
Total HT	47 147,95 €	

Décision adoptée à l'unanimité

9. DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR 2021 : RESTAURATION PORTES ET VITRAUX ÉGLISE – OP 2104

Délibération n° 2021/008

Monsieur le Maire informe le Conseil Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole pour participer au financement des travaux de restauration des baies de l'église (F2-F6 et F8) ainsi que des 3 portes d'entrée dans le cadre du patrimoine non protégé.

RESTAURATION DES PORTES ET VITRAUX EGLISE – OP 2104	Montant dépenses prévisionnelles HT	Pourcentage
• FONDS de CONCOURS (Chartres Métropole)	10 181,70 €	50 %
• COMMUNE (autofinancement)	10 181,70 €	50 %
Total HT	20 363,40 €	

Décision adoptée à l'unanimité

10. DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR 2021 : EXTENSION MAISON MÉDICALE – OP 2105

Délibération n° 2021/009

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de la Préfecture (DETR), du Conseil Départemental (FDI) et de la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole (FDC) pour participer au financement des travaux d'extension de la Maison Médicale.

EXTENSION MAISON MEDICALE – OP 2105	Montant dépenses prévisionnelles HT	Pourcentage
• DETR (Préfecture)	52 409,10 €	19,08 %
• FDI (Conseil Départemental)	30 000,00 €	10,92 %
• FONDS de CONCOURS (Chartres Métropole)	82 409,10 €	30%
• COMMUNE	109 878,80 €	40 %
Total HT	274 697,00 €	

Décision adoptée à l'unanimité

11. DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR 2021 : AMENAGEMENT PLAINE DE JEUX – OP 2106

Délibération n° 2021/010

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole pour participer au financement des travaux d'aménagement de la plaine de jeux (changement portes vestiaires, ...) dans le cadre de l'aménagement des équipements sportifs.

AMENAGEMENT PLAINE DE JEUX – OP 2106	Montant dépenses prévisionnelles HT	Pourcentage
• FONDS de CONCOURS (Chartres Métropole)	6 371,93 €	50 %
• COMMUNE	6 371,93 €	50 %
Total HT	12 743,85 €	

*Décision adoptée à l'unanimité***12. MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOURS CONTRE LA FERMETURE DE CLASSE A L'ECOLE DE L'EVEIL A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2021**

L'Inspection Académique d'Eure et Loir envisage la fermeture d'une classe à l'école maternelle de l'Eveil lors de la prochaine rentrée scolaire 2021-2022.

Face à cette perspective, le Conseil Municipal de Sours s'oppose fermement à cette décision et s'associe au mouvement des parents d'élèves.

En effet, si une baisse des effectifs a pu être constatée ces dernières années, des éléments concrets permettent de garantir une augmentation significative des effectifs à court et moyen termes.

Un important programme de constructions est engagé sur cinq ans pour un total de 60 constructions et dès la fin cette année une tranche de logements (pavillons) – Lotissement des Grouches, rue du Château d'Eau.

Un afflux de familles est donc à prévoir au cours de l'année scolaire 2021-2022.

Cette potentielle fermeture serait de nature à surcharger les 2 classes restantes et par conséquent compromettre la qualité de l'accueil de nombreuses familles.

Il est donc demandé à Madame l'Inspecteur d'Académie de revoir sa position pour cette prochaine rentrée scolaire.

Proposition de MOTION, soumise à l'ensemble du Conseil Municipal, déposée par les élus :

La commune de Sours se trouve menacée d'une fermeture de classe à l'école maternelle publique de l'Eveil. L'ensemble des élus de la commune, présents au Conseil Municipal ordinaire du 21 janvier 2021, refusent la prise en compte de cette seule logique comptable, au mépris des prévisions de développement démographique.

Ils demandent solennellement à l'Inspectrice d'Académie de revenir sur cette suppression et souhaitent vivement que le prochain Conseil Départemental de l'Education Nationale refuse avec détermination cette mesure, en liaison avec la mobilisation des enseignants et parents d'élèves, dont les légitimes aspirations en matière d'éducation sont purement et simplement sacrifiées.

Motion adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h. 10